

28 nov 2021 -18:34

Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Un Conseil des ministres électronique a eu lieu le vendredi 26 novembre 2021 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Céline Thijs
Service Rédaction
+32 476 57 00 96
celine.thijs@premier.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Concrètement, il s'agit des marchés suivants :

- l'achat de matériel afin d'optimiser les communications opérationnelles de la *Special Operation Capability*, incluant un contrat de maintenance pluriannuel pour la durée de vie du matériel
- l'acquisition de modems et de tablettes numériques pour la flotte F-16 via BMSO, qui se déroulera selon une procédure négociée sans publicité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Marchés publics en faveur de Fedasil

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics en faveur de Fedasil.

Le premier marché public concerne le *e-government, integration, middleware and data access services* pour "Match-IT Work Packages 6".

Le deuxième marché public concerne la prestation de services de catering à Fedasil pour le personnel et les résidents.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
<https://mahdi.belgium.be>
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Conseil d'État : modification du règlement déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté du Régent déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

Le projet adapte l'article 71 de l'arrêté du Régent déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État dans le cadre du projet FIRST. Ce projet vise, tant que faire se peut, à transférer à l'Administration générale de la perception et du recouvrement la perception des sommes dues aux autorités fédérales, qui sont actuellement perçues par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 71 de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Dispositions en matière de facturation électronique

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la facturation électronique.

La directive européenne 2014/55/UE relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics a été transposée en Belgique par la loi du 7 avril 2019, qui impose aux adjudicateurs, depuis le 1er avril 2019, de traiter les factures électroniques qui leur sont transmises par les opérateurs économiques.

Le projet d'arrêté royal a pour but d'acter l'entrée en vigueur de l'obligation pour les opérateurs économiques de transmettre leurs factures sur support électronique, ainsi que de fixer le montant de l'exception.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Marché public en faveur du SPF Économie et du SPF Finances

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public en faveur du SPF Économie, du SPF Finances, ainsi que toute organisation publique intéressée par les logiciels de cartes et analyses géographiques ARCGIS.

Concrètement, il s'agit d'un marché public qui contient deux volets :

- la prolongation temporaire du contrat en cours avec ESRI en faveur du SPF Économie et du SPF Finances jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat avec ESRI Belux
- la conclusion d'un nouveau contrat en faveur de plusieurs entités gouvernementales en vue d'obtenir un *Enterprise Level Agreement* avec ESRI Belux

Le marché se déroulera selon une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Covid-19 : modification de l'arrêté royal fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière exceptionnelle aux hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux.

Le projet vise, d'une part, à corriger les erreurs matérielles contenues dans l'arrêté royal et, d'autre part, à clarifier une disposition introduite par cet arrêté.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Modification de la composition des lits universitaires de l'UCL sur le site Mont Godinne

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la composition des lits universitaires de l'Université Catholique de Louvain (UCL) situés au CHU UCL Namur, site de Mont Godinne, à Yvoir.

La modification de la composition est la suivante :

- les 11 lits d'indice B (traitement de la tuberculose) perdent leur caractère universitaire (ces lits B ne sont d'ailleurs plus présents au sein de l'hôpital)
- les lits d'indice C (chirurgie) à caractère universitaire sont portés de 105 à 145
- les lits d'indice D (médecine interne) à caractère universitaire sont réduits de 178 à 135
- les lits d'indice C+D (soins intensifs) à caractère universitaire sont portés de 7 à 20

Ces chiffres sont conformes au nombre maximum de lits universitaires pour l'UCL.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 mai 1986 portant désignation des services hospitaliers universitaires de l'Université Catholique de Louvain

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Infrabel : subvention complémentaire pour les actions en faveur de la gestion écologique des accotements ferroviaires

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en vue d'octroyer à Infrabel une subvention complémentaire pour financer des actions de réduction de l'utilisation des pesticides et de gestion écologique des accotements ferroviaires.

Le projet prévoit de verser à Infrabel une compensation complémentaire de 2 109 000 euros, pour financer ces actions prévues et en cours en 2021. Cette subvention complémentaire s'inscrit dans le cadre des règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB - Subvention complémentaire au profit d'Infrabel pour financer des actions sur la réduction de l'utilisation des pesticides et sur la gestion écologique des accotements ferroviaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Marché public pour Beliris

Sur proposition de la ministre chargée de Beliris Karine Lalieux, le Conseil des ministres a pris acte du dossier d'attribution d'un marché public dans le cadre de Beliris.

Le marché concerne l'aménagement d'un espace vert et récréatif au quai des Matériaux, à Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à [Conseil des ministres du 26 novembre 2021](#)

Indépendants : augmentation des indemnités de maternité

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant l'augmentation des indemnités de maternité.

Le projet vise à donner suite aux notifications budgétaires du 20 octobre 2021 en ce qui concerne l'assurance maternité des travailleurs indépendants. Il prévoit une augmentation des indemnités de maternité des travailleuses indépendantes, et s'appliquera à chaque semaine de repos de maternité qui débute au plus tôt le 1er janvier 2022.

À cette date, les indemnités seront fixées comme suit :

	montant indexé 2022
les 4 premières semaines	€ 737,61
à partir de la 5e semaine	€ 674,64

En cas de repos de maternité à mi-temps, le montant de l'indemnité de maternité tel que mentionné ci-dessus sera réduit de moitié.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal remplaçant l'article 94 de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Augmentation de la subvention octroyée pour les frais de personnel des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant l'augmentation de l'intervention dans les frais de personnel des CPAS.

Ce projet vise à réduire les coûts administratifs et à rationaliser les subventions accordées par l'État aux CPAS. La subvention exceptionnelle pour le coût des garanties de loyer, pour les personnes qui ne sont pas en mesure de payer, est convertie en une augmentation de l'intervention dans les frais de personnel des CPAS.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Inondations : possibilité d'octroyer une prime d'installation aux personnes qui se sont à nouveau retrouvées sans-abris

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant la possibilité d'octroyer une prime d'installation aux personnes qui se sont retrouvées sans-abris à la suite des inondations du 15 juillet 2021.

La catastrophe des inondations de juillet 2021 a dévasté de nombreuses habitations et notamment des logements sociaux. Ceux-ci étaient, dans certains cas, habités par des personnes qui avaient déjà bénéficié de cette prime, qui ne peut en principe être octroyée qu'une seule fois dans la vie du bénéficiaire. Ce projet permet aux personnes qui se sont une nouvelle fois retrouvées sans-abris de bénéficier d'une deuxième prime d'installation, afin qu'elles puissent acheter le nécessaire lorsqu'elles retrouveront un logement qui pourra leur servir de résidence principale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale et modifiant l'arrêté royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le centre public d'action sociale à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans abri

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Adoption du Plan d'action national de lutte contre les violences de genre (2021-2025)

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le Plan d'action national de lutte contre les violences de genre 2021-2025.

Ce plan d'action s'articulera autour de sept piliers :

- adopter un cadre conceptuel de référence sur les violences basées sur le genre
- mener une politique intégrée réunissant l'ensemble des secteurs et la société civile afin d'agir ensemble contre les violences de genre et collecter des données quantitatives et qualitatives afin d'améliorer la connaissance des violences basées sur le genre
- prévenir les violences basées sur le genre en menant des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation et de responsabilisation des auteurs et en s'attaquant aux facteurs à l'origine de ces violences
- protéger, accompagner et soutenir les victimes de violences basées sur le genre et leur entourage (y compris les enfants exposés à ces violences) en les plaçant au centre des préoccupations
- adapter et moderniser la politique criminelle à l'égard des violences basées sur le genre en attachant une attention particulière à la protection de la victime et à sa reconnaissance en tant que telle
- garantir une prise en compte des violences basées sur le genre dans la politique d'asile et de migration
- agir et lutter contre les violences basées sur le genre sur le plan international

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 -8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Détachement d'un expert belge spécialisé en sécurité et contre-terrorisme

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres marque son accord avec le détachement d'un expert belge spécialisé en sécurité et contre-terrorisme.

Concrètement il s'agit du détachement d'un expert belge en contre-terrorisme au sein de la délégation de l'Union européenne à Alger, pour une durée initiale de deux ans, prolongeable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Participation de la Belgique à la 36e exposition universelle d'Osaka

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la 36e exposition universelle d'Osaka, au Japon.

Le ministre de l'Économie est chargé de soumettre au Comité de concertation le principe d'une participation assorti d'un budget global compris entre celui de l'exposition de Dubaï et celui de l'exposition de Shanghai, en respectant la clé de répartition classique.

Une fois un accord trouvé, il devra :

- confirmer, au nom du gouvernement belge, à son homologue japonais la participation belge
- lancer la procédure pour la désignation du nouveau commissaire général et de son adjoint
- demander au Comité de gestion de désigner temporairement une personne chargée des premières étapes de la participation belge à Osaka 2025, en attendant la prise de fonction du prochain commissaire général et de son adjoint
- inviter, avant le conclave sur le contrôle budgétaire 2022, le Comité de gestion de BelExpo à présenter une estimation détaillée des coûts attendus, sur la base des deux types d'emplacement encore disponibles sur le site de l'exposition
- présenter, sur cette base, au gouvernement une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour la participation fédérale au budget lié à la participation de la Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

28 nov 2021 -18:34

Appartient à [Conseil des ministres du 26 novembre 2021](#)

Réforme du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi et trois projets d'arrêté royal visant à la réforme du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

Dans un premier temps, ces cinq textes réglementaires visent à garantir, à court terme, la viabilité sociale et financière du Fonds. Dans un deuxième temps, une concertation sera organisée avec les Régions et les membres du Comité de gestion des Pensions des administrations provinciales et locales, afin de pérenniser l'équilibre budgétaire du Fonds de pension solidarisé, tout en renforçant la solidarité entre les administrations affiliées.

Le premier projet d'arrêté royal vise à fixer la cotisation de pension de base des administrations provinciales et locales à 45 % pour l'année 2023.

Le second projet d'arrêté royal vise à faire supporter à concurrence de 3%, pour l'année 2023, le taux de cotisation pension de base du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales, due par les administrations, par le fonds de réserve du régime commun de pension des pouvoirs locaux.

Le premier avant-projet de loi vise à fixer dans la loi du 24 octobre 2011 des règles d'attribution pour les charges de pension que le Fonds de pension solidarisé supporte pour les anciens membres du personnel de l'administration provinciale ou locale dissoute ou transformée et pour leurs ayants droit. En outre, il prévoit également la possibilité qu'une administration provinciale ou locale prenne en charge elle-même les dépenses de pension avant sa dissolution ou transformation par le paiement d'une contribution unique au SFP.

Le deuxième avant-projet de loi vise à garantir et à renforcer la solidarité au sein du Fonds de pension solidarisé en modifiant les règles de reprise dans le cadre d'une affiliation volontaire à partir de 2024, afin qu'une administration provinciale ou locale qui s'affilie volontairement à ce fonds doive d'abord contribuer au sein du fonds pendant un certain nombre d'années avant de pouvoir en bénéficier elle-même.

Le troisième projet d'arrêté royal vise à déterminer pour l'année 2022 la part de la cotisation de modération salariale affectée au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be